

daux, à la magistrature & aux offices ministériels, à la finance & aux arts & métiers; & il prouve que dans toutes ces suppressions le sort du tiers-état & ses intérêts, au-lieu d'être améliorés, ont été inhumainement sacrifiés. Il n'oublie point les maux infinis que la suppression des droits féodaux en particulier, va causer au tiers-état & à tout le reste de la France, par la guerre, nécessairement malheureuse, à laquelle le royaume va être exposé, de la part des princes Allemands, possessionnés en Lorraine, en Alsace & en Franche-Comté, dont l'assemblée-nationale a jugé à propos de supprimer aussi les droits féodaux, quoiqu'ils leur eussent été garantis par les traités de Westphalie, de Riswick & de Vienne.

Tous les raisonnemens & toutes les preuves dont l'auteur fait usage, sont clairs, lumineux & à portée de tout le monde, ce qui fait desirer que son écrit fait avec simplicité, avec modération, & sans prétention, passe dans les mains de toutes les especes de citoyens.

Réplique de M. Bergasse à M. de Montesquiou, suivie de l'examen de la valeur des biens nationaux, du montant de la dette exigible, & de l'hypothèque des assignats. A Paris, chez Lallemand, 1791.

IL faut absolument lire cet ouvrage pour avoir une idée de l'horrible dilapidation des finances que les états-généraux devoient régé-